

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Direction générale du Trésor

Arrêté du 20 juillet 2020 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Nicolas Gombault (Sou Médical Groupe Macsf) : titulaire.
Mme Valérie Bernard (Sou Médical Groupe Macsf) : suppléante.
M. Philippe Bouyer (Médicale de France) : titulaire.
Mme Magali de Rieux (Médicale de France) : suppléante.
M. Sabri Boudrama (Sham) : titulaire.
M. Laurent Martin (Sham) : suppléant.
M. Pierre-Yves Laffargue (Axa) : titulaire.
Mme Séverine Nakhili (Allianz) : suppléante.

Article 2

Les membres du Bureau central de tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
LIONEL CORRE